

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE 139 /DGD/DRC-14 DU 09 MAI 2014 (DIFFUSION GENERALE)

Objet : EXONERATION TOTALE DES FRAIS
DE DEPOT DE DOUANE SUR LA PERIODE
ALLANT DU 05 AVRIL AU 05 MAI 2014.

Réf. : Courrier n° 06-05-2014 du Président
de la Communauté Portuaire.

En application des dispositions du courrier visé en référence, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'il est accordé à titre exceptionnel une exonération totale sur les frais de dépôt générés pendant la période allant du 05 avril au 05 mai 2014 inclus.

Je précise que le bénéfice de cette exonération est valable pour les marchandises enlevées avant 31 mai 2014.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMB/Cab,
- Min. de la Production Animale et des Ressources Halieutiques,
- Min. de la santé et de la Lutte contre le SS
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Commerce Française
- Chambre de Commerce Libanaise
- Comité de Concertation Etat Secteur Privé
- Syndicat des Transitaires S/C Bolloré A. L.
- Syndicat National des Transitaires
- Toutes Directions Douanes.
- TOUTES DIRECTIONS.



Col. Maj. ISSA COULIBALY